



**EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL
SÉANCE DU 09 AVRIL 2026**

NOMBRE DE MEMBRES**Afférents au Conseil Municipal : 39****En exercice : 39****Ayant pris part à la délibération : 39**

Mis en ligne le : 13/04/2026

L'an deux-mille vingt-six et le neuf du mois d'avril à dix-huit heures, le Conseil Municipal de la Ville de VITROLLES a été assemblé au lieu habituel de ses séances, sur la convocation qui lui a été adressée par le Maire, conformément aux, articles, L 2121.10 à L 2121.12 du Code Général des Collectivités Territoriales, sous la présidence de M. GACHON Loïc, Maire.

Étaient présents à cette assemblée tous les conseillers municipaux à l'exception de :

Présents : M. GACHON - M. AMAR - Mme ATTAF - M. ROBERT - Mme CZURKA - M. MERSALI - Mme CUILLIÈRE - M. IZACARD - Mme MIGLIOR - M. PIQUET - Mme ROVARINO - M. SAURA - M. SAHRAOUI - Mme NERSESSIAN - Mme RAFIA - M. RUFFIN - Mme CHAUVIN - Mme MARTINEZ - M. BENIHYA - M. SOW - Mme CHABROL - Mme BIRON - M. GUARDADO - M. MENGEAUD - Mme MORO - Mme MERAKCHI - M. COPPENS - M. GACHET - M. WAHARTE - M. GAUDE - Mme DEMOLON - M. BRAVI - Mme GIRAUD - Mme RAPETTO - Mme SIDOU - M. FARRUGIA

Pouvoirs : Mme BERTHOLLAZ à M. MERSALI / Mme NIETO à M. FARRUGIA / M. HANACHI à Mme CHABROL

Absents :

Secrétaire de séance : M. Joris COPPENS

COMMISSION D'APPEL D'OFFRES – CONSTITUTION ET COMPOSITION**N° Acte : 5.3**

Délibération n°26-49

Vu les articles L 1414-2 et L 1411-5 du code général des collectivités territoriales

Considérant que les collectivités territoriales doivent constituer une ou plusieurs commissions d'appel d'offres à caractère permanent. Une commission spécifique pourra aussi être constituée pour la passation d'un marché déterminé.

Pour les communes de 3 500 habitants et plus, ces commissions d'appel d'offres sont composées des membres suivants : le maire ou son représentant, président et 5 membres du conseil municipal élus en son sein à la représentation proportionnelle au plus fort reste.

Considérant qu'il est procédé, selon les mêmes modalités, à l'élection de suppléants en nombre égal à celui des membres titulaires.

R E P U B L I Q U E F R A N C A I S E

3 listes en présence :

- **Liste A :**

Membres titulaires :

M. AMAR
M. MERSALI
M. SAURA
Mme MIGLIOR
Mme MARTINEZ

Membres suppléants :

M. PIQUET
M. HANACHI
M. ROBERT
Mme CHABROL
Mme BERTHOLLAZ

- **Liste B :**

Membres titulaires :

M. BRAVI
Mme SIDOU
M. WAHARTE
Mme RAPETTO
M. GAUDE

Membres suppléants :

Mme SIDOU
M. GAUDE
M. WAHARTE
Mme RAPETTO
M. GACHET

- **Liste C :**

Membres titulaires :

Mme NIETO

Membres suppléants :

M. FARRUGIA

Nombre de vote : 39
Suffrages exprimés : 39

Ont obtenu :

- Liste A : 29 voix
- Liste B : 8 voix
- Liste C : 2 voix

LE CONSEIL MUNICIPAL,
Entendu l'exposé de son Président et après avoir délibéré,

DIT que la liste des membres de la CAO est la suivante :

Président : le Maire ou son représentant M. RUFFIN

Membres titulaires :

M. AMAR
M. MERSALI
M. SAURA
Mme MIGLIOR
M. BRAVI

Membres suppléants :

M. PIQUET
M. HANACHI
M. ROBERT
Mme CHABROL
Mme SIDOU

Le Secrétaire de Séance

J. COPPENS



POUR EXTRAIT CONFORME
VITROLLES, le 13/04/2026

P. le Maire et par délégation
Le Directeur des Affaires Juridiques et
Institutionnelles

M. HABASTIDA

